



COMITE DU 09 DECEMBRE 2020				
DELIBERATION N°	C2020	12	09	05

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 03 décembre 2020
- Nombre de membres en exercice : 64
- Nombre de membres présents : 41
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 10
- Nombre de membres absents et excusés : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20201209-C2020120905AR-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2020

Affichage : 14/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



## **FINANCES TARIFS 2021 ADOPTION**

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, modifiée par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 novembre 2020,

Considérant que la nouvelle politique tarifaire qui a été validée en Comité syndical le 12 décembre 2018 est destinée aux collectivités adhérentes du SMEDAR et vise à leur assurer une lisibilité sur 3 exercices (2019, 2020 et 2021).

Considérant que l'année 2021 qui arrive va permettre de confirmer cet engagement de stabilité puisque les tarifs qui sont proposés ne comportent pas de changement par rapport aux engagements pris :

- La Communauté d'Agglomération de Dieppe Maritime connaîtra une dernière année de lissage et rejoindra ainsi le tarif des autres adhérents pour le transport des incinérables à 15,46€/tonne.
- Les majorations de tarifs pour non-respect des ratios de rotations des caissons de déchèteries restent à +25%. En effet, l'activité de l'année 2020 a permis de constater un nombre moins important de dépassement des ratios de remplissage des caissons lié à une activité soutenue en sortie de confinement.

Considérant enfin que pour ce qui concerne les relations entre le SMEDAR et sa SEML Valenseine en charge du vide de four, les modifications sont les suivantes :

- Confirmation de la disparition du seuil d'application des 2 différents tarifs pour les DIB. Seul le tarif à 76.89€/tonne subsistera.

La Commission de finances du 25 novembre 2020 ayant rendu un avis favorable,  
Ayant entendu l'exposé de Monsieur Roland MARUT, Vice-Président en charge des Finances,  
Après en avoir délibéré :

- Adopte à l'unanimité la grille des tarifs 2021 ci-dessous :

Nb de votes POUR	51
Nb de votes CONTRE	00
Abstention(s)	00

**Grille tarifaire 2021 - Comité du 09 décembre 2020**

Prix unitaires HT	Déchets en apport direct	Unité	Déchèteries	Unité	Valenseine	Unité	Services Techniques et autres	Unité
<b>Incinérables :</b> <i>Ordures Ménagères</i> - <b>Transport/Traitement</b> - Transport/Traitement (Dieppe 2e année lissage) - Transport <i>DASRI</i> - Traitement - Majoration pour traitement except (par poste de nuit(6t) ou 1/2 poste du samedi (3t)) <i>Autres incinérables</i> - Traitement 1 - Traitement 2 - Refus de tri et Omr en provenance de collectivités/clients extérieur(e)s - Associations soumises à autorisation préalable - Transport Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries. Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : <b>ratio compris entre 2,3 et 10 tonnes par rotation</b>								
	95,76 €	la tonne supprimé			83,65 €	la tonne		
					26,92 €	la tonne		
					110,00 €	la tonne		
					48,00 €	la tonne		
			80,30 €	la tonne	76,89 €	la tonne	84,61 €	la tonne
							85,00 €	la tonne
							0,00 €	la tonne
			100,00 €	la rotation	26,92 €	la tonne	26,92 €	la tonne
- TGAP incinérables (hors DASRI) - TGAP DASRI - Taxe Communale								
					selon taux en vigueur en 2021			
					selon taux en vigueur en 2021			
					1,50 €			
<b>Non incinérables</b> - Traitement - Transport - TGAP non incinérables Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries. Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : <b>supérieur ou égal à 3,8 tonnes/rotation</b> <b>ET respect du PTAC</b>								
	100,96 €	la tonne	103,54 €	la tonne	103,54 €	la tonne	103,54 €	la tonne
	26,29 €	la tonne	100,00 €	la rotation	26,92 €	la tonne	26,92 €	la tonne
					selon taux en vigueur en 2021			
<b>Déchets Verts</b> - Traitement - Transport - Transport par camion grue ou remorque - Transport tontes apportée en méthanisation Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries. Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : <b>supérieur ou égal à 2,5 tonnes/rotation</b>								
	37,55 €	la tonne	37,55 €	la tonne	37,55 €	la tonne	37,55 €	la tonne
	26,92 €	la tonne	100,00 €	la rotation	26,92 €	la tonne	26,92 €	la tonne
			30,00 €	la tonne				
			32,16 €	la tonne				
<b>Recyclables</b> - Traitement - Transport Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries. Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : <b>supérieur ou égal à 0,54 tonne/rotation</b>								
			100,00 €	la rotation	151,50 €	la tonne		
<b>Gravats</b> - Traitement - Transport - Transport & traitement Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries. Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : <b>supérieur ou égal à 7,8 tonnes/rotation</b> <b>ET respect du PTAC</b>								
			4,06 €	la tonne	31,84 €	la tonne		
			100,00 €	la rotation			31,84 €	la tonne
<b>DDS : Transport &amp; Traitement</b> - solvants chlorés et non chlorés - Peintures, vernis, encores et colles - Acides et bases - Produits phytosanitaires - Produits des laboratoires - Aérosols - Huiles et corps gras végétaux - Produits chimiques dangereux - Radiographies - Combustibles solides - Extincteurs - Emballages vides souillés (EVS) - Filtres à huile - Bouteilles de gaz - TGAP sur les DDS selon taux en vigueur en 2021								
			493,00 €	la tonne				
			501,00 €	la tonne				
			816,00 €	la tonne				
			1 615,00 €	la tonne				
			4 910,00 €	la tonne				
			1 170,00 €	la tonne				
			293,00 €	la tonne				
			1 000,00 €	la tonne				
			456,00 €	la tonne				
			2 019,00 €	la tonne				
			1 800,00 €	la tonne				
			750,00 €	la tonne				
			500,00 €	la tonne				
			75,00 €	la palette				

Amiante				
- Traitement		143,35 €		
- Transport (enlèvement Big Bag)		244,87 €		
- Fourniture sac Big Bag		112,85 €		
<b>Prestations :</b>				
<i>Caissons</i>				
- Location		148,02 € le mois		
- Location		7,90€ par jour		
- Manipulation dimanche/jour férié		52,40€ par prestation		
<i>Non conformités</i>				
- Refus tontes apportées en méthanisation		138,55 € forfait		
- Evacuation déchets verts non conformes		96,05 € forfait		
- Refus de benne		201,82 € forfait		
- Défaut de chargement		321,52 € forfait		
- Rechargement déchets non conformes		189,83 € forfait		
<i>Une majoration de 30 % sera appliquée pour les prestations de transport effectuées en direction d'un site fermé</i>				
<i>Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchetteries</i>				
<i>Transports</i>				
- Transport par camion grue ou remorque (tous flux)		30,00 € par tonne		
- Transport par camion grue avec pesée embarquée		59,33 € par tonne		
- Transport par camion hydraulique		122,26 € par rotation		
<i>Divers</i>				
- Vente mâchefers		0,00 € la tonne		
- Vente compost en vrac		1,86 € la tonne		
- Vente de compost en sac		2,17 € le sac		
- Prestation ensachage		1,93 € le sac		
- Vente biomasse		0,00 € la tonne		
- Réparation conteneur DASRI		91,12 € forfait		
- Remplacement d'un conteneur DASRI		419,00 € l'unité		
- Double pesée sur un site du SMEDAR		5,80 € la prestation		
- Ouverture site du SMEDAR hors jour ouvré		750,00 € par jour par équipement		
- Transfert de déchets à la chargeuse		8,50 € la tonne		
- Tassage des déchets dans les bennes		675,00 € le mois		
- Isolation & traitement de déchets amiantés reçus sur		263,97 € forfait		
- constat radioactivité		22,20 € la tonne		

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ